



www.certinergie.be

0800 82 171

info@certinergie.be

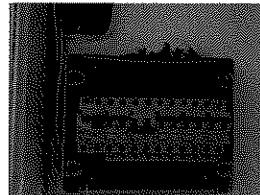


PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Adresse de l'installation	Avenue Daily 51 (étage Rdc) 1030 Schaerbeek
Type de locaux	unité d'habitation (appartement)
Responsable des travaux	Royal Consult
Date du contrôle	non communiqué
Type du contrôle	18/11/2016 examen de conformité (Art. 270) - extension et/ou modification
Agent visiteur	Ismail Raoudi
Dérogations applicables/appliquées	Art. 278

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	SIBELGA	Type de raccordement	Câble compteur - tableau
Code EAN	Non renseigné	Tension nominale de service	230V - AC
Numéro du compteur	33853196	Courant nominal de la protection de	25A
Index jour / nuit	28672,4 /	branchement	

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	6
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	37		
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	28	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	OK	Raccordement	OK		
Test de continuité	concluant	Eclairage/machines	OK		
Contrôle boucle de défaut	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK	Protection contre les contacts directs	OK		

Conclusion

A la date du 18/11/2016, l'installation électrique de "Avenue Daily 51 (étage Rdc) - 1030 Schaerbeek" est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Signature de l'agent

Signature du responsable de l'exécution des travaux

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be



www.certinergie.be

0800 82 171 info@certinergie.be



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

1

Lisez attentivement ce procès-verbal

2

Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstrôler

3

Au terme de la validité du rapport, faites reconstrôler votre installation

4

Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle

Certinergie Contrôle ASBL
Organisme de contrôle agréé
 Rue Haute Voie, 57
 4537 Verlaine
 Tel: 0800 82171
info@certinergie.be

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be